

Siecle-Orientation, module national accessible via le portail Arena, garantit le respect du cadre règlementaire des procédures. Il représente un outil de pilotage essentiel aux différents niveaux (établissement, académique et ministériel) en fournissant des requêtes statistiques.

Il s'inscrit dans les phases de dialogue avec les représentants légaux, en lien avec le service en ligne orientation (SLO).

Le transfert des demandes des représentants légaux de SLO vers Siecle-Orientation s'opère la nuit. De la même manière, les décisions d'orientation définitives sont transférées de Siecle-Orientation vers Affelnet, après acception par les représentants légaux.

Pour les représentants légaux n'utilisant pas SLO, l'utilisation de la fiche dialogue est exceptionnellement envisageable, les demandes devront alors être saisies dans Siecle-Orientation par l'établissement. Les informations présentes dans le SLO sont identiques à celles contenues dans la fiche dialogue.

OBJECTIFS

Pour le palier 3^e et 2^{de} GT

- examen des souhaits des représentants légaux, saisie et validation des avis du conseil de classe et édition de statistiques.

Pour le niveau de 1^{re} G

- suivi des enseignements de spécialité obligatoires (EDS) conservés en classe de terminale générale et édition de statistiques.

PUBLIC CONCERNE

- 3^e générale, 3^e prépa-métiers, 3^e Segpa, 3^e Ulis, 3^e Eana
- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} spécifique
- 1^{re} générale

CALENDRIERS

Dans le cadre du calendrier académique, les opérations d'ouverture et de fermeture de SLO relèvent des établissements en cohérence avec leurs calendriers de conseil de classe via « Siecle Vie de l'établissement ».

CALENDRIER DE LA PHASE PROVISOIRE	5-1
--	------------

Du 4 au 8 Décembre

Préparation de la procédure

- Vérifier ou renseigner les adresses électroniques des représentants légaux dans Siecle BEE.
- Paramétrer STS-Web pour associer les PP à leur classe dans Siecle-Orientation.
- **Paramétrer les EDS pour les lycées disposant de la 1^{re} générale**
- Personnaliser et diffuser les documents de communication reçus du MEN pour informer les représentants légaux sur le calendrier SLO
- Communiquer sur la nécessité d'accuser réception des avis provisoires du conseil de classe.

11 décembre

Ouverture académique de Siecle-Orientation et SLO

Avant le conseil de classe

Ouverture dans Siecle-Orientation du conseil de classe : 24 h avant sa tenue

- Possibilité de modifier ou compléter dans Siecle-Orientation les saisies effectuées par un représentant légal. Si une modification est effectuée, un courriel en informe automatiquement les représentants légaux.
- **Pour les représentants légaux n'utilisant pas SLO, prévoir la saisie dans Siecle-Orientation en amont du conseil de classe à partir de la fiche dialogue. (pour les demandes en 1^eG veiller à la saisie de 4 EDS)**

Pendant ou après le conseil de classe
--

Saisir tous les avis provisoires dans Siecle-Orientation :

- Pour les élèves de 2^{de} GT : renseigner obligatoirement les demandes de stages passerelles



Les avis provisoires seront consultables par les représentants légaux dans SLO le lendemain de leurs saisies par l'établissement dans Siecle-Orientation.

5 avril

Fermeture académique de la phase provisoire de Siecle-Orientation et SLO

- Fin de saisie des avis provisoires par les établissements.

Avant l'ouverture

Préparation de la procédure

- Paramétrer les EDS pour les lycées : ajuster éventuellement la liste des EDS.
- Personnaliser et diffuser les documents de communication reçus du MEN pour informer les représentants légaux sur le calendrier SLO
- Communiquer sur la nécessité d'accuser réception des propositions du conseil de classe.

29 avril

Ouverture académique de Siecle-Orientation et SLO

- Le transfert des choix définitifs des représentants légaux vers Siecle-Orientation s'opère chaque nuit.

Avant le conseil de classe

Ouverture dans Siecle-Orientation du conseil de classe : 24 h avant sa tenue

- Possibilité de modifier dans Siecle-Orientation les saisies effectuées par un représentant légal. Si une modification est effectuée, un courriel est adressé aux représentants légaux.
- **Pour les représentants légaux n'utilisant pas SLO, prévoir la saisie dans Siecle-Orientation en amont des conseils de classes à partir de la fiche dialogue. (pour les demandes en 1^{er}G veiller à la saisie de 3 EDS)**

Pendant et après les conseils de classe

Saisir tous les avis définitifs dans Siecle-Orientation

- Élèves de 3^e : les demandes vers l'apprentissage doivent également faire l'objet d'une décision d'orientation.
- **Pour tous les niveaux : le redoublement reste exceptionnel** (dispositions modifiées par le décret n°2024-228 du 16 mars 2024).
- Saisie des résultats des commissions d'appel (cf. fiche 19).

Au plus tard le 14 juin (12h)



Après acceptation des décisions d'orientation par au moins un représentant légal dans SLO, cette décision est transférée automatiquement chaque nuit dans Affelnet-Lycée. Les vœux présents dans Affelnet-Lycée doivent être cohérents avec les décisions.

Rappel des vœux autorisés post 3^e au regard de la décision d'orientation

DO	VOEUX		
	2GT	2PRO	1CAP2
2GT	OUI	OUI	OUI
2 PRO	NON	OUI	OUI
1CAP	NON	NON	OUI

Au plus tard le 5 juillet

Palier 1^{er} : Enseignements de spécialité (EDS)

- Fin du transfert depuis Cyclades dans SIECLE-Orientation de l'EDS non poursuivi en classe de terminale générale.